
Globalement, les États-Unis produisent moins de bœuf et de veau qu'ils n'en consomment et sont donc un importateur net de ces produits. Comme ils sont présentement le deuxième pays consommateur et le plus gros importateur de bœuf et de veau au monde, les débouchés sont considérables.

La capacité canadienne nécessaire pour exploiter ces débouchés existe tant au niveau de la production que de la transformation. À court terme, cependant, l'accès est limité par les règlements sur le transport par camion. On note à l'heure actuelle certaines restrictions au transport interprovincial et international des viandes, mais le Canada a entrepris, le 1^{er} janvier 1988, la déréglementation du secteur du camionnage sur une période de cinq ans, ce qui devrait faciliter le commerce.

De même, les abattoirs auront besoin d'un certain temps pour adopter les nouvelles techniques leur permettant d'exporter du bœuf en carton et des morceaux prêts à consommer plutôt que des carcasses. Les abattoirs canadiens devront aussi s'ajuster aux normes américaines visant le bœuf de première qualité. À long terme, certaines activités de développement des marchés seront nécessaires pour sensibiliser les consommateurs américains au fait que le bœuf canadien ou certaines marques de bœuf sont plus maigres que d'autres produits.

Il n'y a pas d'obstacle majeur à la compétitivité du secteur primaire, mais les abattoirs canadiens peuvent être quelque peu limités par leur taille et, partant, par leur structure de coûts face à leurs concurrents américains. Les producteurs, les provinces et les exploitants d'abattoirs sont en général favorables à l'exportation de produits à valeur ajoutée. L'Accord incitera à l'expansion des exportations.

Les importations de bovins d'engrais

Les débouchés des parcs d'engraissement canadiens se trouvent améliorées par la possibilité d'importer plus facilement des bovins d'engrais. Cela est particulièrement vrai de l'Ontario, qui importe plus des deux tiers de ses sujets d'engrais.

L'accès amélioré des sujets d'engrais américains aux parcs d'engraissement canadiens résultera de la réduction des barrières techniques comme l'adoption de régimes d'inspection réciproques et l'harmonisation des normes sanitaires. La suppression du tarif canadien diminuera les coûts de production des parcs d'engraissement canadiens.

En 1986, l'Ontario a importé quelque 8 000 bovins d'engrais, et l'Alberta, 3 600. Les bovins d'engrais importés ont représenté en moyenne 10 pour cent des abattages au cours des cinq dernières années en Ontario et quelque 8 pour cent en Alberta.

Ce débouché permettra aux principales régions d'engraissement au Canada, l'Ontario et l'Alberta, d'accroître leur production de bœuf engraisé de première qualité.